

Délibération du Conseil municipal

Du 16 juin 2025

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 077-217702570-20250616-31_2025-DE



Date de convocation :
10/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

Présents : M. Maxence GILLE – Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Romain SEVILLANO - M. Laurent COURTIAT- M. Sébastien COSTARD - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY – M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE – M. Cyril DEBOOSERE– Mme Sylvie FOUGERAY - Mme Auziria MENDES Mme Brigitte DA SILVA - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.

Pouvoirs : Mme Nathalie COUILLARD à M. Laurent COURTIAT - M. Pierre COURTIER à M. Maxence GILLE – Mme Clarisse NOEL à M. Daniel SEVILLANO.

Absents excusés : Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - M. Fabrice DELARGILLIERE M. Jean-Michel LEMSEN -- Mme Jeanine TURLURE

M. Daniel SEVILLANO a été élu secrétaire de séance.

N° de délibération :

31-2025

Objet :

Autorisation donnée au Maire pour l'acquisition des parcelles AL003 et AL004

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21,
Vu le projet d'acquisition des parcelles cadastrées AL 003 et AL 004 appartenant à la famille FINOT, d'une superficie totale de 28 117 m²,
Vu l'évaluation du prix de cession à 0,063 € le m², soit un total de 1 771,37 €,
Considérant l'intérêt communal de cet achat pour le développement de jardins,
Considérant que les conditions d'usage futur prévoient une mise à disposition encadrée par contrat de location annuelle à des particuliers, dans un objectif de culture potagère,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

Article 1 : Approuve l'acquisition par la commune de Lizy-sur-Ourcq des parcelles cadastrées AL 003 et AL 004 auprès de la famille FINOT, pour un montant total de 1 771,37 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 16 juin 2025,
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,
Maxence GILLE

Le secrétaire de séance,
Daniel SEVILLANO

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le



ID : 077-217702570-20250616-31_2025-DE
